
De vrais faux problèmes

Tarik Haveric

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les défenseurs aussi bien que les détracteurs du modèle pluriethnique et pluriculturel de la société bosniaque ont puisé les éléments de leur argumentation dans les valeurs de tolérance et d'humanisme. Pour les premiers, il s'agit de sauver un modèle de coexistence pacifique précieux pour l'humanité; pour les seconds il ne s'agissait que d'un rêve, beau certes, mais irréalisable. Tarik Haveric, dirigeant du Parti libéral de Bosnie-Herzégovine et membre de l'association Sarajevo, dénonce ici l'oubli de l'argumentation légaliste qu'il estime être la seule à devoir être retenue pour sauver le modèle Bosniaque et préserver d'autres sociétés, y compris les Etats-Unis et la France, de l'effritement communautaire.

Dans son article *De vrais-faux Français?* Morald Chibout dénonce la décision du gouvernement marocain d'instaurer des visas d'entrée pour tous les Algériens et pour tous les étrangers d'origine algérienne, si bien que "*des centaines de ressortissants français munis de passeports français se sont vus déchus de leur nationalité française par des policiers marocains et ont subi arrestations, gardes à vue et interrogatoires*".

Deux jours plus tard, le 28 septembre, *Le Monde* publie un texte intitulé *La fin du rêve bosniaque*. Son correspondant à Sarajevo, Rémy Ourdan, nous y annonce: "*Les dirigeants*

musulmans donnent le coup de grâce à l'espoir d'un Etat multiethnique".

Quoique abordant des sujets totalement distincts, ces deux articles sont à mettre en relation. En effet, l'article de Rémy Ourdan explique les causes du problème évoqué par Morald Chibout, (à l'insu de son auteur!) tandis que Morald Chibout démontre, sans le vouloir, les véritables causes de l'échec de toutes les initiatives de l'Occident pour résoudre le conflit bosniaque. Ces causes ne sont mentionnées, en règle générale, ni par les correspondants ni par les spécialistes des Balkans, pourtant si bien informés.

"Sur quels critères discriminatoires peuvent se baser les autorités marocaines pour distinguer un Français d'un autre?", se demande M._Chibout, pour constater plus loin que *"la notion de nationalité traduite par un passeport se retrouve reléguée au second plan"*. Cette observation est juste. Mais ce phénomène ne s'est pas produit pour la première fois aux postes-frontières marocains. Le Maroc n'a fait que reprendre un modèle breveté par la France officielle, développé et orchestré avec l'aide des médias et de nombreux intellectuels depuis presque trois ans. Ainsi pour les lecteurs du texte d'Ourdan, il n'est pas inhabituel de parler, au lieu de Bosniaques tout court — c'est-à-dire des citoyens de ce pays qui en possèdent le passeport et jouissent, en conséquence, de la nationalité bosniaque — de Serbes, de Croates ou de Musulmans (voire Bosniaques musulmans), comme de trois nationalités en Bosnie-Herzégovine. M._Chibout rappelle que selon la Cour internationale de justice, la nationalité est "un lien juridique". Si telle est la vérité, elle devrait avoir force de loi tant en Bosnie qu'en France ou au Maroc; et la violation de ce principe, où que ce soit, devrait être une raison suffisante pour tirer le signal d'alarme. Si le million de citoyens français d'origine algérienne avait élevé la voix à temps contre l'institution de "trois nationalités" en Bosnie, peut-être n'auraient-ils pas découvert que ce même problème a commencé à se poser pour eux, qu'ils sont de faux Français et que leur origine ethnique (la consonance du nom, le lieu de naissance et le faciès) a plus d'importance que leur passeport.

Ce morcellement du problème, par suite de quoi celui-ci demeure irrésolu, est rendue possible par le privilège du libre arbitre, c'est-à-dire du libre choix du sujet. Chibout est en droit de mettre en question la notion de nationalité française

sans avoir à lier son propos à la Bosnie et à la position française sur la Bosnie: ce n'est tout simplement pas son sujet. Rémy Ourdan est en droit d'utiliser l'expression "*du côté dit 'bosniaque', à majorité musulmane*", sans se demander ce que pourrait signifier une expression équivalente, par exemple "*du côté dit 'français', à majorité catholique*". En fait il n'écrit pas sur ce qui se passe en France. Soulignant "*qu'avant la guerre, 45% des familles vivant dans la capitale bosniaque étaient mixtes*", Rémy Ourdan ne nous explique pas comment on reconnaît un tel mariage. Si, en France, un Breton est marié à une Alsacienne, est-ce un mariage mixte? Et est-ce enregistré quelque part officiellement, pour que les journalistes puissent s'en servir? Enfin, comment peut-on vraiment savoir si "*un Serbe a épousé une Musulmane, (ou) un Musulman... une Croate*"?

Que quelqu'un soit serbe, ce n'est pas un fait juridique, et ce n'est inscrit ni dans les cartes d'identité ni dans les passeports, même en Bosnie. Certes, un tel peut "se déclarer" de nationalité croate. Mais j'aurais beau me déclarer de nationalité américaine, les autorités américaines, hélas, refuseront très certainement de me délivrer un passeport s'ils ne trouvent pas un bien-fondé juridique à ma déclaration. Pourtant, pour Rémy Ourdan, il est devenu normal qu'en Bosnie la nationalité ne soit pas un fait juridique, mais qu'elle s'identifie à l'appartenance ethnique. Cette appartenance est ainsi devenue la source des droits politiques, et peut être déterminée sur la base d'une déclaration personnelle (Moi, je suis de nationalité serbe). Evidemment on offre par là même la possibilité d'enlever leur nationalité, selon ces mêmes critères, à certaines catégories de citoyens par un simple énoncé, comme on a retiré, à une certaine époque, leur nationalité allemande ou autrichienne aux juifs.

Ce qui voue d'emblée à l'échec les "plans de paix" pour la Bosnie-Herzégovine est le fait qu'ils reposent tous sur des principes de base désapprouvés et rejetés il y a longtemps par les démocraties occidentales elles-mêmes. Il n'est pas étonnant que de telles solutions soient proposées et soutenues par des gouvernements guidés par des raisons d'Etat ou par leur sens de la *realpolitik*. Mais le phénomène qui mériterait une étude approfondie est la contribution apportée inconsciemment par certains intellectuels français (Edgard Morin, Jacques Julliard, Bernard-Henri Lévy, Alain Finkielkraut) dont, pourtant, la

bienveillance et la position pro-bosniaque ne sauraient être mises en question.

Un ordre normatif a été aboli par la force en Bosnie-Herzégovine. On ne peut pas défendre n'importe quel ordre normatif (comme, par exemple, le système féodal ou l'apartheid) par l'unique fait de sa légalité; mais une commission composée des juristes européens les plus éminents avait estimé acceptable celui de Bosnie. Il était donc démocratique, ou sur le point de le devenir, vu la singularité historique du post-communisme et de la période de transition. Qu'un pays à régime démocratique soit agressé devrait être une raison suffisante pour que tous viennent à sa défense. Et la seule solution acceptable pour mettre fin au conflit serait la pleine restitution de son ordre normatif, et non une quelconque "paix équitable". Mais l'engagement pro-bosniaque des intellectuels français a surtout consisté à souligner certains traits de caractère de la victime lui imprimant une valeur spécifique, et non à défendre l'universalité du principe de l'inviolabilité d'un régime démocratique légal. C'est ainsi que nous avons entendu dire, ou lu à maintes reprises, que la Bosnie était un pays multiethnique et multiculturel, que les différents peuples y avaient toujours vécu ensemble, qu'ils voulaient continuer à y vivre ensemble, etc... Ceci veut-il dire qu'il serait permis d'attaquer un pays monoethnique et monoculturel, en changer les frontières et l'ordre intérieur, ou même le détruire entièrement sans que cela suscite un véritable intérêt? Personne n'a le droit, à Lyon ou à Nantes, de chasser quelqu'un de son appartement s'il possède les papiers prouvant qu'il en est propriétaire ou locataire. Pour empêcher ce genre d'agissement, les autorités font appel à la loi, et non à la volonté des Bretons, Alsaciens, Corses, Occitans ou autres, de vivre ensemble. Pourtant, on a l'impression, en entendant le discours des intellectuels français "multiethnophiles", qu'en Bosnie les gens ne vivaient pas là parce qu'ils étaient propriétaires ou locataires de leur appartement ou parce qu'ils habitaient à telle adresse, mais parce qu'il s'agissait d'un milieu tolérant. En fait, le déplacement forcé de la population doit être condamné parce qu'il représente encore une fois une violation des lois, et non pas parce que cela est contraire à l'idée de vie en commun.

Le fait de substituer sans relâche l'idéal humaniste (tolérance et entente) à la légalité, la volonté au caractère

obligatoire des lois, et l'accord des communautés aux droits de l'individu, a donné au bout de deux ans et demi ses résultats: la réalité bosniaque commence à ressembler à sa fausse image. L'ordre constitutionnel de Bosnie, celui qui a été aboli par l'agression, ignorait la notion de l'"accord des peuples", et personne ne jouissait de droits particuliers sur la base de son origine ethnique. Aujourd'hui, la Constitution de la Fédération Bosniaco-croate imposée par Washington, un document éminemment raciste, stipule le partage du pouvoir entre deux ethnies (représentées par leurs partis respectifs) et rend impossible à jamais toute articulation démocratique des intérêts politiques.

Mais l'effet le plus épouvantable de la défense de l'idylle communautaire bosniaque (au lieu d'un pays démocratique agressé) est que les lecteurs français ne remarquent plus aujourd'hui l'immoralité profonde du titre même du texte paru dans *Le Monde*. Car évoquer la fin du rêve bosniaque revient à dire qu'il ne s'agit pas ici d'une réalité, un pays avec son ordre légal, qui vient d'être détruite, mais qu'un rêve parmi tant d'autres ne pourra pas être réalisé. Quand on lit que "*après l'éclatement de la Yougoslavie, les Bosniaques rêvaient* (c'est moi qui souligne) *d'une Bosnie-Herzégovine unie, multiethnique et moderne*", on oublie qu'en fait cette Bosnie-Herzégovine existait en tant que telle bien avant l'éclatement et même la naissance de la Yougoslavie. On oublie qu'elle a été anéantie, c'est-à-dire qu'elle est passée de l'existence au néant avec l'aide des démocraties occidentales et de la France notamment.

La coexistence, dans un même pays, de gens de différentes origines ethniques, fait accompli en Bosnie depuis des siècles (et qui nous laisse d'ailleurs indifférents dans le cas du Royaume-Uni, de la France ou des Etats-Unis), est devenu un projet: quelque chose en puissance dont le passage du néant à l'existence dépend de la volonté et de l'aptitude des personnes impliquées. Et si les Bosniaques, même avec notre aide, n'arrivent pas à réaliser leur projet multiethnique, si maintenant ils y renoncent eux-mêmes, tant pis pour eux! On ne peut pas accuser les autres de l'échec de ses propres projets!

Si l'on en dresse le bilan, la dérogation aux principes démocratiques de base, c'est-à-dire l'acceptation de l'ethnie comme source des droits politiques en Bosnie, n'a pas entraîné la "solution politique du conflit", dont l'issue reste difficile à

prévoir. En revanche, des centaines de milliers de citoyens français se sont vus, à cause de leur origine, transformer en faux Français. Pour le moment au Maroc seulement, mais cela ne fait que commencer...

Tarik Haveric est dirigeant du Parti libéral de Bosnie-Herzégovine et membre de l'association Sarajevo.